

2016-5584
2016-10-19

Three Elephant®

Octaborate Disodique Tetrahydrate Technique

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE :

Le bore, présent comme octaborate disodique tetrahydrate 20,9 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28108 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

**ATTENTION:
IRRITANT POUR LES YEUX**

Contenu net : 20 kg

**Searles Valley Minerals Inc.
13200 Main Street
Trona, California, USA 93562**

Urgences 24 heures :
760-372-2291

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Ne pas inhaler la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Porter des vêtements protecteurs, y compris une combinaison ou un tablier, des gants résistant aux produits chimiques, un masque/écran facial, des lunettes à coques et des bottes pendant la manipulation, le mélange ou le chargement de ce produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation de ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau et au détergent, séparément des autres vêtements, avant de les réutiliser. Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau ni les étangs. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Appliquer un traitement symptomatique. L'antidote n'est pas requis.

ENTREPOSAGE :

Conserver en position verticale dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans une pièce bien ventilée. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des autres pesticides. Garder hors de la portée des personnes non autorisées. Protéger du soleil et de l'humidité. Ne pas entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales et provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.